

FGénération Générale

des Clercs et Employés de Notaire

Monsieur André SANTINI
Député des Hauts de Seine
3 rue Aristide Briand
75355 PARIS CEDEX 07 SP

Nos réf. CT/RM/190107040
Dossier : VIE SYNDICALE
CRPCEN
Affaire : Transferts de compensation

COPIE

Paris le 28 novembre 2006

Monsieur le Ministre,

Merci de nous avoir communiqué le courrier de Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé et des Solidarités.

Votre intervention fait donc l'objet d'un examen par Monsieur Dominique LIBAULT, Directeur de la sécurité sociale.

Nous avons pris récemment connaissance du rapport d'information présenté au Sénat le 20 décembre dernier.

Par la lecture de ce document, nous avons pu constater, avec satisfaction, que notre proposition allait tout à fait dans le sens de la solution exprimée par Dominique LIBAULT lors de son audition du 26 septembre 2006 par la Mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale (Mecss) de la Commission des affaires sociales, (audition figurant en annexe de ce rapport) :

« M. Dominique Libault a convenu qu'il est plus difficile de faire vivre aujourd'hui la compensation qu'à l'époque où la plupart des régimes présentaient des résultats excédentaires. Il a suggéré à titre de solution un plafonnement des transferts de compensation ».

Nous pouvons donc raisonnablement espérer, avec l'efficacité de votre appui, pouvoir obtenir une issue favorable à notre proposition

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour vous apporter tous éléments techniques complémentaires.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Claude TENNEGUIN,


Président de la Fédération

